



Information réglementée

**Immo Moury s.c.a. : réglementation en matière de transparence**

Liège, le 18 avril 2012 – Conformément aux dispositions de l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007 et de l'article 23 de l'arrêté royal du 14 février 2008 relatives à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé, Immo Moury s.c.a. communique que les données relatives à son capital et aux titres conférant le droit de vote se présentent comme suit :

**Situation au 30 mars 2012**

<b><u>Dénominateur</u></b>	<b><u>Nombre</u></b>	<b><u>Droits de votes y afférant</u></b>
Actions ordinaires	463.154	463.154
<b>Total</b>	<b>463.154</b>	<b>463.164</b>
<b>Total du capital</b>	<b>€ 22.073.274</b>	

L'article 10 des statuts d'Immo Moury s.c.a. prévoit une obligation de notification lors d'un dépassement de seuil de 5 % (à la hausse ou à la baisse) et des multiples de 5% du nombre total de droits de vote existants.

Les notifications de participations importantes doivent être envoyées à l'attention de :

Mme Stéphanie Graidia  
Investor relations  
Rue Sainte-Marie, 24  
B - 4000 Liège  
Tél. : +32 (0)4 221 03 10  
E-mail : [sgraidia@immomoury.com](mailto:sgraidia@immomoury.com)  
Site Internet : <http://www.immomoury.com>